

Publication d'informations en matière de durabilité

Article 10 SFDR

Ce document répond aux exigences de publication des informations visées à l'article 10, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 et aux articles 38 à 49 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 pour les produits financiers qui ont pour objectif l'investissement durable

Dénomination du produit : **Placeuro – Abacus Discovery**

Identifiant d'entité juridique : 39120001KULK7200U106

(a) Résumé

Le fonds Placeuro – Abacus Discovery est un produit financier classé au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR). Il vise à investir dans des actions européennes de petites et très petites capitalisations (Small et Micro Caps).

(b) Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S), mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. (c) Le fonds promeut des caractéristiques environnementales, notamment celles liées au climat et à l'énergie, mais également celles liées aux déchets, à l'eau ou encore à la biodiversité. Le fonds promeut également des caractéristiques sociales telles que le respect des droits de l'homme et du travail. (d) Pour atteindre son objectif, le fonds met en œuvre une stratégie d'investissement contraignante à plusieurs niveaux, en intégrant le processus d'investissement ESG propriétaire de PHILIPPE HOTTINGUER GESTION, qui fait partie intégrante du processus « Abacus ». Ce processus s'applique dès la détermination de l'univers investissable en appliquant une politique d'exclusion stricte, comprenant exclusions normatives et sectorielles, ainsi qu'une approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, avec la réduction de 20% de l'univers d'investissement selon l'approche Best-in-Universe.

(e) Le fonds s'est engagé à ce que 70% de l'actif net du portefeuille soient couverts par la stratégie extra-financière et remplissent les critères suivants :

- Les entreprises sont alignées sur les caractéristiques E/S lorsque la note sur le pilier environnemental ou le pilier social est de 50% de la note maximale du pilier,

- Les entreprises couvertes par l'analyse extra-financière doivent avoir une note de 50% de la note maximale sur le pilier gouvernemental et sociétal.

(f) L'atteinte de l'objectif d'alignement sur les caractéristiques E/S est contrôlé en continu par l'équipe de gestion via des indicateurs de durabilité. (g) Les méthodes s'appuient sur un outil d'analyse propriétaire qui évalue la durabilité des émetteurs. Les données proviennent d'analyses internes et approfondies des rapports des entreprises. (i et j) Des limites existent, notamment la dépendance à la qualité des données publiées par les entreprises, mais elles sont atténuées par un processus de diligence interne rigoureux. (k) Une politique d'engagement et de dialogue proactif avec les entreprises est mise en œuvre pour encourager l'amélioration des pratiques. (l) Le fonds n'a pas désigné d'indice de référence pour la réalisation de son objectif durable.

(b) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

(c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance suivantes :

Caractéristiques environnementales :

- Réduction de l'exposition aux énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel au-delà de 30% du CA)
- Suivi des émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3) et de l'intensité carbone
- Surveillance de la consommation et du mix énergétique des entreprises en portefeuille
- Prise en compte du risque climatique (physique et transitionnel) dans l'analyse ESG
- Suivi de la gestion des déchets, de la consommation d'eau et de la biodiversité.

Caractéristiques sociales :

- Respect des droits de l'Homme et des conventions internationales (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE)
- Suivi des conditions de travail, de la santé et sécurité, de la diversité et de l'égalité des genres
- Surveillance de la qualité de vie au travail, de la formation et du dialogue social

(d) Stratégie d'investissement

a) **La stratégie d'investissement utilisée**

Pour atteindre son objectif, le fonds met en œuvre une stratégie d'investissement contraignante à plusieurs niveaux. La stratégie d'investissement est caractérisée par une démarche ESG significativement engagée dès la détermination de l'univers investissable, en intégrant le processus d'investissement ESG propriétaire de PHILIPPE HOTTINGUER GESTION, qui fait partie intégrante du processus « Abacus ». Le processus de sélection des actifs est le suivant :

Exclusions normatives et sectorielles

Les secteurs et entreprises à fort potentiel d'impact négatif sont exclus.

Les exclusions normatives comprennent les :

- Entreprises impliquées dans la fabrication ou le stockage d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) conformément aux conventions d'Ottawa, d'Oslo et aux conventions de 1975 et 1997 ;
- Entreprises en violation des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- Entreprises enfreignant les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles comprennent :

- Charbon (extraction, transport, production d'électricité) : 0% du chiffre d'affaires
- Pétrole (extraction, raffinage, transport) : 0% du chiffre d'affaires
- Gaz naturel (extraction, transformation, transport) : > 30% du chiffre d'affaires
- Tabac (production) : 0% du chiffre d'affaires
- Divertissement pour adultes (production) : 0% du chiffre d'affaires

Analyse ESG basée sur la double matérialité

L'analyse extra-financière est un élément central de la méthodologie d'investissement propriétaire « Abacus ». L'objectif de la stratégie est (1) de limiter le risque financier sur la valeur de l'actif en surveillant les risques de durabilité affectant l'actif et, (2) de limiter le risque de responsabilité et de réputation en prenant en compte les impacts négatifs potentiels de l'actif sur les facteurs de durabilité.

Pour l'appuyer, une gamme d'outils internes a été développée, dont un dispositif utilisé pour le compartiment Discovery dédié à l'analyse ESG. L'analyse ESG et l'évaluation des risques liés à la mise en œuvre de la démarche extra-financière sont réalisées exclusivement en interne et n'intègrent aucune notation d'agences externes.

L'outil d'analyse ESG est basé sur environ 120 indicateurs, répartis en 4 piliers : Environnement, Social, Sociétal et de Gouvernance. Cela permet d'effectuer :

- L'analyse ESG initiale, utilisée pour mesurer le risque ESG pour toute entreprise de l'univers d'investissement. La notation des entreprises est réalisée par rapport à la moyenne générale de l'univers d'investissement, elle est indépendante du secteur et du type d'activité afin d'apprécier la performance de chaque entreprise sur un périmètre équivalent. Ce processus permet une réduction de 20% des entreprises de l'univers en excluant les émetteurs les moins bien notés sur le plan ESG, tous secteurs confondus. Cette approche Best-In-Universe constitue une démarche significativement engagée au sens de la doctrine de l'AMF.
- L'analyse ESG approfondie, réalisée au niveau de la création et de la gestion du portefeuille. La notation est faite en tenant compte du secteur et de la taille de l'entreprise afin d'évaluer la performance de chaque entreprise par rapport à celle de ses pairs.

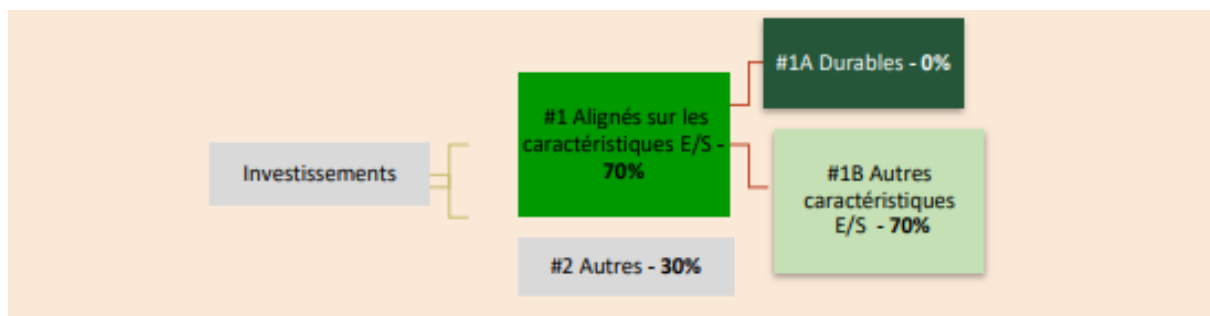
L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance se fait à travers les indicateurs sur le pilier sociétal et de gouvernance. En effet, pour le pilier sociétal, une vingtaine d'indicateurs sur la corruption, la chaîne d'approvisionnement, le consommateur, les matières premières, etc sont pris en compte. Quant aux impacts sur la gouvernance, ils sont mesurés à l'aide d'environ 25 indicateurs sur la démarche ESG, la transparence, la composition des organes de gouvernance, la politique de rémunération du personnel, le respect des obligations fiscales, etc.

Une entreprise est réputée avoir de bonnes pratiques de gouvernance lorsque qu'elle obtient une note de 50% de la note maximale sur le pilier gouvernemental et sociétal. Le fonds s'est engagé à ce qu'au moins 70% de l'actif net respecte ce critère.

Gestion pragmatique des controverses : permet d'identifier et de minimiser le risque potentiel de réputation et financier affectant la valeur de l'actif.

Un dialogue constructif et proactif : Le gestionnaire du portefeuille, Philippe Hottinguer Gestion, souhaite favoriser la prise en compte de la sphère extra-financière auprès de ses clients et investisseurs. L'entreprise est engagée de manière collaborative, individuelle et par le vote lors des réunions.

(e) Proportion d'investissements



La catégorie #1 : Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **la sous-catégorie #1A** : Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux

- **la sous-catégorie #1B** : Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie #2 : Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ne devront pas excéder 30% de l'actif net total hors liquidités et hors dette souveraine. Ces investissements sont principalement ceux pour lesquels peu de données ESG sont disponibles ou pour lesquels les critères d'alignement aux caractéristiques ESG ne sont pas respectés. Ils doivent cependant respecter les garanties minimales conformément à la politique d'exclusion. Le Gestionnaire communique avec les entreprises afin d'obtenir les informations nécessaires à travers les questionnaires ESG. Les liquidités et la dette souveraine/quasi-souveraine ne sont pas soumises à l'analyse ESG et les garanties minimales ne s'y appliquent pas.

(f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les risques de durabilité sont intégrés à notre dispositif de contrôle interne via notre procédure : ils sont pris en compte dès l'analyse ESG initiale et tout au long du suivi des positions. De plus lors de chaque validation des valeurs liquidatives, nous contrôlons le respect des ratios ESG définis afin de vérifier la bonne application de nos politiques internes.

(g) Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Suite à l'analyse ESG approfondie, telle que décrite dans la section stratégie (d), découle une notation ESG (différente de la notation ESG initiale), répartie sur 4 piliers : Environnement, Social, Sociétal et de Gouvernance. Le résultat de cette notation est utilisée pour mesurer la contribution à un objectif environnemental ou social. Une entreprise est considérée comme alignée à des caractéristiques E ou S lorsque la note sur le pilier environnemental ou le pilier social est de 50% de la note maximale du pilier. Le fonds s'est engagé à ce qu'au minimum 70% de l'actif net soient alignés sur les caractéristiques E/S.

(h) Sources et traitement des données

a) Sources de données

L'analyse est réalisée exclusivement en interne sans agence de notation externe. Les sources incluent les rapports annuels/extra-financiers, les rapports CSRD, autres documents pertinents disponibles. Pour les émetteurs non ou peu couverts, des questionnaires sont transmis par la société de gestion pour collecter les informations manquantes. Le dialogue direct avec les entreprises est également une source d'information.

b) Mesures pour garantir la qualité des données

Les données utilisées proviennent exclusivement des documents officiels publiés par les entreprises (rapports annuels, rapports de durabilité, déclarations réglementaires), ce qui garantit leur traçabilité et leur conformité aux normes de reporting en vigueur. Les données sont confrontées à celles d'entreprises comparables en termes de taille et de secteur d'activité. Cet exercice de benchmarking permet d'identifier d'éventuelles incohérences ou valeurs atypiques et de renforcer la crédibilité des informations retenues.

c) Modalités de traitement des données

Les données collectées alimentent le modèle de notation ESG propriétaire de Philippe Hottinguer Gestion. Ce modèle est basé sur une matérialité variable, une centaine de KPI ESG est estimée pertinente en moyenne pour chaque entreprise, en fonction de son secteur et de son type d'activité. Cela permet une évaluation plus juste et contextualisée.

d) Proportion de données estimées

Les données ESG proviennent des documents publiés par les entreprises. Pour les émetteurs non ou peu couverts, des questionnaires sont transmis par la société de gestion pour collecter les informations manquantes. Le dialogue direct avec les entreprises est également une source d'information. Il n'y a donc pas de donnée estimée.

(i) Limites aux méthodes et aux données

a) Limites identifiées

Les principales limites des méthodes et des sources de données sont :

- Dépendance à la transparence des entreprises : l'analyse ESG repose en grande partie sur les informations fournies par les entreprises elles-mêmes. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou indisponibles, ce qui constitue un risque.
- Hétérogénéité des données : la qualité et la disponibilité des données ESG ne sont pas homogènes entre les entreprises, les secteurs et les zones géographiques. Le manque de standards de reporting unifiés, notamment pour des indicateurs spécifiques, peut rendre les comparaisons difficiles.
- Biais d'analyse : le style de gestion discrétionnaire implique un jugement humain dans la sélection des critères et leur interprétation, ce qui peut introduire un biais. De même, un biais de taille peut exister, les grandes entreprises ayant souvent plus de ressources à dédier au reporting ESG.

b) Impact sur la Gestion

Ces limites n'empêchent pas la réalisation de l'objectif d'investissement durable pour les raisons suivantes :

- Analyse propriétaire approfondie : les données proviennent d'une analyse interne détaillée des rapports des entreprises, ce qui permet de pallier les lacunes et de vérifier la cohérence des informations.
- Dialogue et communication directe : en cas de données manquantes ou peu claires, Philippe Hottinguer Gestion engage le dialogue avec les entreprises et utilise des questionnaires pour obtenir les informations nécessaires.
- Approche prudente : en cas de doute ou de manque de transparence sur un facteur de durabilité jugé essentiel, la gestion peut décider d'écarter l'investissement. La sélection se fonde sur un ensemble de critères, ce qui dilue l'impact d'une seule donnée potentiellement erronée.

(j) Diligence raisonnable

La diligence raisonnable concernant les actifs sous-jacents est intégrée à chaque étape du processus d'investissement, conformément à la politique ESG de Philippe Hottinguer Gestion. Le processus de diligence comprend :

- Filtrage initial : avant toute analyse approfondie, l'univers d'investissement est soumis aux filtres d'exclusions normatives et sectorielles. Cette étape permet d'écarter d'emblée les actifs les plus à risque et les moins alignés avec les valeurs de la société de gestion.
- Analyse ESG approfondie : chaque investissement potentiel fait l'objet d'une due diligence extra-financière. Cette analyse évalue les risques et opportunités ESG, la performance de l'entreprise sur les principaux indicateurs d'incidences négatives, son positionnement face aux controverses et la qualité de sa gouvernance.
- Suivi continu : la diligence raisonnable ne s'arrête pas à l'investissement initial. Tous les actifs en portefeuille sont surveillés en permanence. Ce suivi inclut la revue des controverses, la mise à jour des notes ESG (au minimum une fois par an) et l'analyse de l'évolution des pratiques ESG.
- Contrôles internes et externes : le contrôle de premier niveau est réalisé par l'équipe de gestion qui s'assure du respect des règles de sélection ESG avant chaque investissement. Un contrôle de deuxième niveau est assuré par les équipes de risque et de conformité, qui vérifient le respect des contraintes du fonds. L'instance dirigeante, via ses différents comités, supervise l'ensemble du processus.

(k) Politiques d'engagement

Le droit de vote ou autres droits attachés aux actions du fonds Abacus Discovery sont exercés lorsque la valeur détenue excède 10% de l'actif net sous gestion ou la société de gestion détient plus de 5 % du capital de l'entreprise concernée.

Plus largement, le fonds adopte une gestion visant à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques responsables. L'engagement comprend la prise de contact et les communications avec les émetteurs, l'exigence de réponse aux questionnaires ESG, le suivi de l'évolution des KPIs préétablis, ainsi que l'exercice du dialogue en vue d'influencer l'entreprise sur sa gestion des pratiques environnementales et sociales. Lorsque des risques ou des opportunités d'amélioration sont identifiés, notamment lors de l'analyse de durabilité ou à la suite d'une controverse, l'équipe de gestion peut initier un dialogue avec l'émetteur.

En cas de controverses (environnementales, sociales ou de gouvernance), une procédure de gestion spécifique est mise en œuvre. Le sérieux de la controverse est évalué en fonction des faits potentiels et confirmés, ainsi que de la récurrence. Selon son niveau de gravité, une action est

proposée : mise sous surveillance, initiation d'un dialogue, ou en cas de controverse sévère avérée et d'absence de réponse de l'entreprise, une exclusion du portefeuille peut être décidée par le comité d'investissement. Les décisions et le suivi des actions d'engagement sont formalisés.

(l) Indice de référence

Le fonds ne s'appuie sur aucun indice de référence spécifique pour évaluer ou comparer les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.